

Nos populations croient qu'il est temps que le département soit moins sévère et permette à nos éleveurs d'importer du bétail de qualité de certaines parties de la métropole et il n'y aurait aucun danger. Je ferai remarquer cette situation étrange. On me dit, au département ici, que tant qu'il ne s'est pas écoulé six mois après une épidémie quelconque dans la métropole, il est défendu d'importer du bétail de qualité d'Angleterre au Canada. Pourquoi serions-nous aussi sévères quand les Etats-Unis n'insistent que sur un délai de soixante jours? Je lirai un court passage d'une lettre que j'ai reçue du chef du bureau d'Agriculture de Washington. Il est ainsi conçu:

Il est de règle dans ce département de ne pas permettre l'importation du bétail sur pied d'un pays où la fièvre aphteuse existe, avant qu'il se soit écoulé soixante jours après une épidémie.

Ce que nous ne pouvons pas comprendre est ceci: si les Etats-Unis permettent l'importation de ces animaux soixante jours après une épidémie, pourquoi insisterions-nous au Canada sur un délai de six mois? Je crois que le Gouvernement devrait agir comme les autres pays et ne pas être aussi sévère sur cette question qui intéresse un grand nombre de nos éleveurs.

M. HOWARD: Bien qu'il soit tard, je ne puis laisser passer cette occasion sans faire quelques remarques au ministre. J'approuve absolument l'augmentation du nombre de ces zones indemnes dans tout le Canada et c'est surtout important dans la partie du pays où je suis intéressé, parce que le département a déjà une zone indemne qui s'étend de la frontière américaine jusqu'à la rivière Richelieu, qui est maintenant une zone pratiquement sans maladie. Je suis heureux de voir cette augmentation de \$250,000 dans les crédits cette année, et j'espère que l'argent sera employé dans cette zone de cantonnement, et si ces zones ne peuvent s'étendre dans toute la province, qu'elles soient établies dans les comtés de Sherbrooke, Shefford, Stanstead, Richmond et Wolfe, Arthabaska, et autres. La raison pour laquelle cette zone devrait être préférée à d'autres, c'est que cette partie du pays exporte 85 p. 100 de toute la crème exportée aux Etats-Unis. Il y a plus de troupeaux certifiés dans ce district que dans tout autre district du Canada, et s'il y a une partie du pays où les zones indemnes doivent être multipliées plus qu'ailleurs, c'est dans celle-là. Il y a dans ce district 90,000 têtes de bétail. Si vous déduisez de cela environ 20,000 têtes de bétail certifié, il reste environ 70,000 animaux qui n'ont pas été éprouvés. En vertu de cette épreuve, il n'y en aura que 10 p. 100 qui seront refusés, ce qui veut dire 7,000 ani-

[M. Kaiser.]

maux. Le Gouvernement serait obligé de payer \$35 par animal, soit une dépense approximative de \$250,000 pour s'assurer que cette partie du pays est absolument exempte de maladie. En faisant de cet endroit une zone indemne, vous permettriez aux cultivateurs d'expédier leur crème sur les marchés où elle serait vendue au prix le plus élevé en tout temps, même si ce marché est les Etats-Unis. Nous avons dans toute cette partie de la province de Québec des agronomes provinciaux, groupe d'hommes de choix qui enseignent aux cultivateurs de ce district un des meilleurs cours qui se donnent dans le monde. Ces hommes veulent bien coopérer avec le département fédéral et faire signer une requête demandant que le Gouvernement complète ce travail d'ici deux ans au plus. J'espère sincèrement que cette somme de \$250,000 est pour cela.

L'hon. M. MOTHERWELL: Une partie de ce crédit servira à augmenter la zone de cantonnement de Châteauguay-Huntingdon jusqu'à la rivière Richelieu, ce qui en fera une zone contiguë aux autres comtés mentionnés par l'honorable député de Sherbrooke. Ensuite ce sera dans la direction que j'ai indiquée. En réponse à l'honorable député d'Ontario (M. Kaiser) je crois que nous allons continuer à être accusés d'être trop sévères au sujet de nos restrictions contre l'admission du bétail venant d'un pays infecté de fièvre aphteuse. Nous préférons de beaucoup nous tromper en étant trop sévères qu'en étant trop indulgents. En outre, au cours de la semaine, on nous a rapporté une épidémie nouvelle en Angleterre.

M. BARBER: Je crois que la vallée du Fraser est à peu près terminée comme zone de cantonnement. Je n'approuve pas les critiques de l'honorable député de Camrose (M. Lucas) au sujet des compensations qui sont payées. La somme totale peut paraître considérable, mais s'il avait perdu son troupeau entier, qu'il eût reçu une compensation de \$30 par tête, et qu'il eût dû ensuite remplacer son troupeau à \$125 ou \$150 par tête, je crois qu'il ne s'opposerait pas à la compensation qui serait payée. J'appuie de tout cœur ce crédit.

M. LUCAS: L'honorable député de Fraser Valley (M. Barber) ne m'a pas compris du tout. Je n'ai pas critiqué la somme d'argent payée en compensation. Je voulais trouver un meilleur système. Si nous le pouvons, je crois qu'il est du devoir de cette Chambre et du pays d'en élaborer un.

Je conviens que c'est l'une des questions les plus importantes que nous ayons à envisager en ce pays, car je sais que nombre de gens